



Règlement Duablok de Golfech 2026

Table des matières

1	Organisation	- 2 -
2	Règlementation.....	- 2 -
3	Inscriptions.....	- 2 -
4	Tarifs	- 3 -
5	Epreuves.....	- 3 -
5.1	Participants.....	- 3 -
5.2	Distances.....	- 3 -
5.3	Course à pied	- 3 -
5.4	Vélo.....	- 4 -
5.5	Aire de transition.....	- 5 -
5.5.1	Entrée dans l'aire de transition	- 5 -
5.5.2	Sortie de l'aire de transition.....	- 5 -
5.6	Chronométrage.....	- 6 -
5.7	Briefing pré-course.....	- 6 -
5.8	Ravitaillement	- 6 -
5.9	Environnement.....	- 6 -
6	Retrait des dossards.....	- 6 -
7	Arbitrage / Disqualification.....	- 7 -
8	Réclamations et appels.....	- 7 -
9	Sécurité	- 7 -
10	Classement – Récompenses.....	- 7 -
11	Responsabilité	- 8 -
12	Remboursement.....	- 8 -
13	Droit à l'image	- 9 -
14	Assurance et responsabilité	- 9 -
15	Modifications ou annulation de l'épreuve	- 9 -

1 Organisation

Le Duablok de Golfech est organisé par le Tripotes Team Golfech et aura lieu le **dimanche 05 avril 2026**.

Contact : **Comité d'organisation du Duablok**
20 impasse des Laurières
82400 GOLFECH
tripot3s.club@gmail.com

2 Règlementation

Le déroulement de la compétition suit les [règles](#) établies par la Fédération Française de Triathlon. Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance de ces règles et s'engage à les respecter, ainsi que les instructions qui seront communiquées lors du briefing par le directeur de course et l'arbitre principal.

3 Inscriptions

Les inscriptions doivent être effectuées exclusivement en ligne **avant jeudi 02 avril 2026 à 24h00** sur la plateforme de notre prestataire : <https://chrono-start.com/> dans la limite des places disponibles.

Les inscriptions par téléphone, courrier, courriel ou sur place ne sont pas autorisées.

La participation aux épreuves est accessible aux licenciés de la FFTRI et également ouverte aux individus non licenciés. Les non-licenciés FFTRI ainsi que les titulaires de licences loisir sont tenus d'acquérir **obligatoirement** une Licence Expérience en complément des frais d'engagement au moment de l'inscription en ligne.

- **Sur le duathlon S, la participation est ouverte uniquement aux participants âgés de 16 ans et plus,**
- **Sur le duathlon XS, la participation est ouverte uniquement aux participants âgés de 12 ans et plus,**

Dans le cadre de la loi Sport du 2 mars 2022, la Fédération Française de Triathlon, sur avis favorable de sa Commission Nationale Médicale rendu le 9 février 2023, a décidé de supprimer la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive pour tous les compétiteurs majeurs non licenciés s'inscrivant à une épreuve labellisée FFTRI (Licence Expérience). En contrepartie, les participants devront remplir un questionnaire santé.

Le décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 prévoit qu'il n'est désormais plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'obtention d'une licence dans une fédération sportive ou pour l'inscription à une compétition sportive organisée par une fédération. La production d'un tel certificat demeure toutefois lorsque les réponses au questionnaire de santé du mineur conduisent à un examen médical, mais également pour les disciplines à contraintes particulières. Dans tous les cas le représentant légal du mineur devra fournir une autorisation et une attestation sur l'honneur « Pratiquant mineur ».

Toute inscription incomplète sera considérée comme nulle et non avenue et ne pourra pas être remboursée.

4 Tarifs

Epreuve	Tarifs d'inscription
Duathlon S Individuel*	28 €
Duathlon S Relais*	40 €
Duathlon XS Individuel*	16 €

*Pour les Duathlons, les tarifs s'entendent hors coût de licence et hors commission.

Frais annexes	Tarifs
Licence Expérience duathlon S (pour les non-licenciés FFTri Compétition)	7 €
Licence Expérience duathlon XS (pour les non-licenciés FFTri Compétition)	4 €
Frais de commission Chrono-Start	2,04 €
Repas (y compris consigne du gobelet 1 €)	6 €

5 Epreuves

5.1 Participants

Epreuves	Nombre de concurrents maximum
Duathlon S Individuel - 16 ans et plus	250
Duathlon S Relais - 16 ans et plus	50
Duathlon XS Individuel - 12 ans et plus	150

5.2 Distances

Duathlon S et S relais	Distances
Course à pied 1	5 km
Vélo	23,3 km
Course à pied 2	2,5 km

Duathlon XS	Distances
Course à pied 1	2,5 km
Vélo	10 km
Course à pied 2	1,25 km

5.3 Course à pied

Lors des épreuves de course à pied **le dossard doit être fixé par au moins trois points** (épingles ou porte dossard) et **porté sur le devant du compétiteur**. Le dossard ne devra être ni plié ni déchiré. En cas d'infraction l'arbitre peut être amené à vous mettre en conformité sous peine de disqualification.

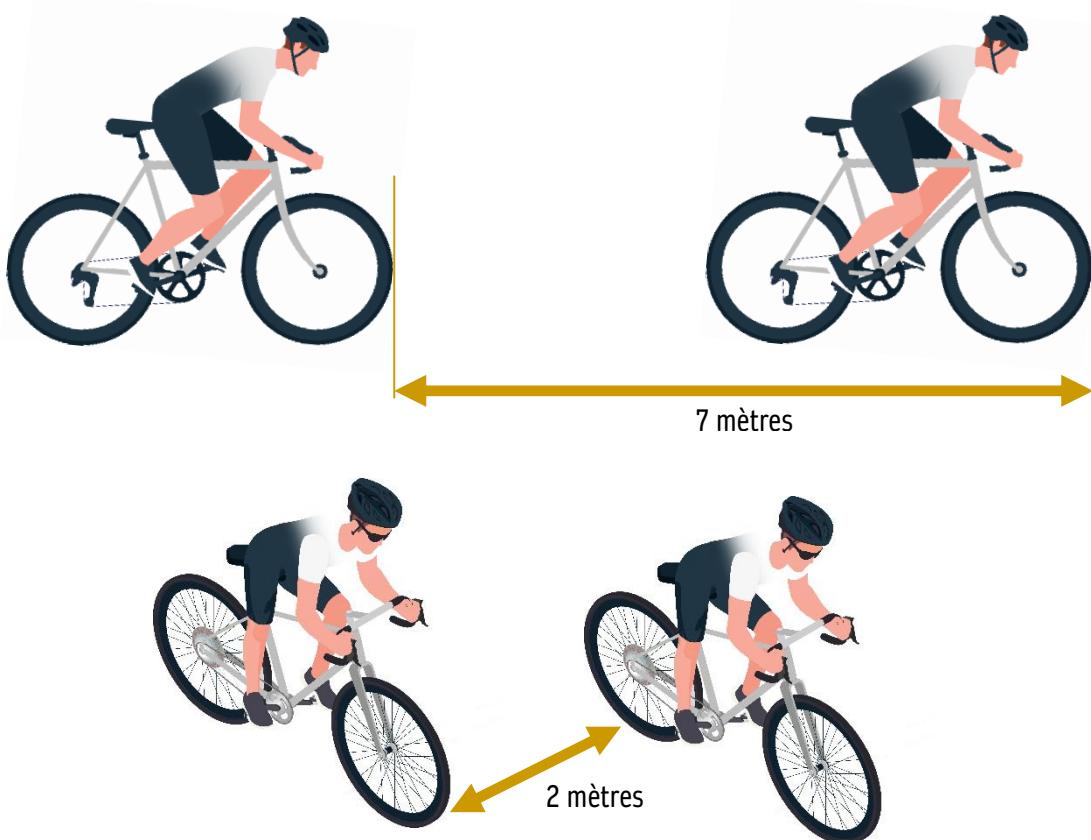
5.4 Vélo

Lors de l'épreuve de vélo le dossard doit être fixé par **au moins trois points** (épingles ou porte dossard et **porté à l'arrière du compétiteur**). Le dossard ne devra être ni plié ni déchiré. En cas d'infraction l'arbitre peut être amené à vous mettre en conformité sous peine de disqualification.

Le drafting n'est pas autorisé sur les duathlons S et XS !

Par principe, les concurrents ne sont pas autorisés à s'abriter et à profiter de l'aspiration derrière ou à côté d'un autre concurrent ou d'un véhicule. Par exception, un concurrent peut pénétrer dans la zone d'aspiration uniquement pour effectuer un dépassement. Dans cette situation, le concurrent dispose de **25 secondes au maximum pour effectuer sa manœuvre de dépassement**.

La zone d'aspiration-abri est définie par les schémas ci-dessous et la distance latérale est définie par la largeur de l'élément placé devant :



En cas d'infraction pendant la partie cycliste, l'arbitre vous annonce l'attribution **d'un carton bleu sur la moto avec l'appellation du numéro du dossard**. Cette pénalité s'effectue avant d'entrer dans le parc à vélo pour la T2. Vous devrez effectuer un arrêt d'une minute en « zone de pénalité » sans pouvoir s'asseoir ni se ravitailler.

Vous ne pouvez écoper que d'un carton bleu au maximum, **le second étant synonyme de disqualification automatique**.

5.5 Aire de transition

5.5.1 Entrée dans l'aire de transition

À votre arrivée dans la zone de transition avant le commencement de l'épreuve, l'arbitre effectuera une série de vérifications. Cette procédure est avant tout motivée par des considérations de sécurité. Les arbitres sont là en premier lieu pour garantir votre sûreté.

Au moment de votre entrée, il vous sera impératif de **porter votre casque à coque rigide correctement ajusté sur votre tête, avec la jugulaire attachée**. De plus, votre **dossard devra être fixé de manière sécurisée en utilisant trois points d'attache**.

L'arbitre procédera à la vérification minutieuse des **embouts de votre cintre et de vos prolongateurs pour s'assurer qu'ils sont correctement obturés**. Par ailleurs, votre **vélo devra arborer obligatoirement l'étiquette avec le numéro de dossard** fourni par l'organisation.

Les concurrents doivent restreindre le matériel introduit dans l'aire de transition à celui absolument nécessaire pour la course.

Chaque concurrent est limité à l'utilisation exclusive de son emplacement désigné.

L'utilisation de tout marquage distinctif ou personnalisé permettant au concurrent d'identifier son emplacement est strictement interdite. Toutefois, l'utilisation d'une serviette de bain posée au sol est autorisée et ne constitue pas un marquage distinctif ou personnalisé.

Les changements de tenue doivent obligatoirement se dérouler dans l'aire de transition.

La nudité est formellement prohibée.

Tous les déplacements doivent suivre les allées prévues à cet effet, avec une interdiction de traverser les emplacements.

Les déplacements avec le vélo s'effectuent impérativement à pied, le vélo à la main, dans l'aire de transition. Une ligne au sol délimite l'entrée et la sortie de l'aire pour l'application de cette règle. **Le concurrent doit placer le casque sur sa tête et attacher la jugulaire avant de prendre son vélo. Il ne peut détacher la jugulaire qu'après avoir replacé son vélo à son emplacement.**

Les concurrents doivent positionner leur vélo et leur matériel de manière à ne pas entraver les autres participants. Ils ne sont pas autorisés à déplacer le matériel d'un autre athlète.

L'accès à l'aire de transition est réservé exclusivement aux concurrents inscrits à l'épreuve en cours et aux titulaires d'une accréditation délivrée par l'organisateur (à l'exception des épreuves spécifiques prévues avec une zone de « coaching »). Toute personne non accréditée qui pénètre dans l'aire de transition expose le concurrent qu'elle soutient à des sanctions allant de l'avertissement à la disqualification.

Une fois les vélos vérifiés, ils ne peuvent plus être retirés avant le départ de l'épreuve, et les réglages des prolongateurs ne doivent plus être modifiés.

5.5.2 Sortie de l'aire de transition

À la clôture de la compétition, l'accès à la zone de transition sera autorisé après la sortie de la T2 du dernier participant en course. Pour récupérer votre vélo et votre équipement, il vous sera impératif de porter votre dossard.

5.6 Chronométrage

Le chronométrage sera effectué électroniquement et sera assuré par la société CHRONO START. Les participants recevront une puce de chronométrage à attacher à la cheville gauche. La puce devra être restituée à l'arrivée de la course.

Les participants disposent d'un temps maximum de :

- 2h15 pour terminer le duathlon S,
- 1h00 pour terminer le duathlon XS,

5.7 Briefing pré-course

Tous les participants sont tenus d'assister au briefing pré-course obligatoire qui aura lieu 5 minutes avant le départ de la course. Les informations importantes, y compris les règles spécifiques à cet événement, seront communiquées lors du briefing.

5.8 Ravitaillement

Un seul point de ravitaillement est prévu à l'arrivée de l'épreuve.

5.9 Environnement

Dans le souci de préserver l'environnement et assurer la sécurité des participants, il est formellement interdit de jeter des déchets en dehors des zones spécifiquement désignées, tout manquement à cette règle entraînant des sanctions allant des avertissements à la disqualification, et chaque participant est appelé à adopter une approche individuellement responsable en transportant un sac personnel pour ses déchets.

6 Retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectuera au Stade Paul Lafont de Golfech (route du stade, 82400 GOLFECH) :

- Samedi 4 avril 2026 de 17h00 à 19h00
- Dimanche 5 avril 2026 :
 - de 7h30 à 10h30 pour le duathlon S
 - de 7h30 à 8h30 pour le duathlon XS

Une pièce d'identité sera exigée pour le retrait des dossards.

La rétrocession de dossard est strictement interdite. Toute personne qui rétrocédera son dossard à une tierce personne sans l'accord expresse de l'organisation sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation déclinant toute responsabilité dans cette hypothèse.

7 Arbitrage / Disqualification

Le jury est composé d'arbitre officiel de la Fédération Française de Triathlon et de chronométreurs officiels dont le pouvoir de décision est sans appel.

Les participants peuvent être disqualifiés pour comportement antisportif ou violations graves du règlement. Les décisions de disqualification seront définitives.

8 Réclamations et appels

Les réclamations doivent être soumises par écrit dans un délai de 24h après la fin de la course. Un comité de réclamation sera formé pour examiner les réclamations.

Dans tous les cas, les décisions des arbitres sont sans appel !

9 Sécurité

La sécurité des épreuves est prise en charge par l'Organisateur : le parcours est protégé par des signaleurs. Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

Le service médical est composé d'une équipe de secouristes disponibles sur l'aire d'arrivée.

Les participants doivent suivre les règles de circulation routière pendant la partie vélo. Toute infraction pourra entraîner une disqualification du concurrent.

Les participants s'engagent à respecter les consignes liées aux contraintes sanitaires mises en place par l'organisation sous réserves de disqualification.

Un contrôle antidopage peut avoir lieu inopinément sur les épreuves. Chaque participant s'engage à respecter l'interdiction de dopage et les dispositions mises en place par l'Organisateur pour le contrôle anti-dopage.

10 Classement - Récompenses

Le classement est élaboré à la clôture de l'événement, en tenant compte des temps de chaque participant et de chaque équipe.

Un classement général comprenant les 3 premières femmes individuelles, les 3 premiers hommes, le premier relais Femmes, le premier relais Hommes et le premier relais Mixtes donnera lieu à un podium, une remise de trophée et des récompenses.

Podiums classement général : Trophées et récompenses

Format S - Individuel	Format S - Relais	Format XS - Individuel
1^{er} / 2^{ème} / 3^{ème} – Femme	1^{er} – Relais Femmes	1^{er} / 2^{ème} / 3^{ème} – Femme
1^{er} / 2^{ème} / 3^{ème} – Homme	1^{er} – Relais Hommes	1^{er} / 2^{ème} / 3^{ème} – Homme
	1^{er} – Relais Mixte	

Un classement par catégories d'âge pour les courses individuelles comprenant une sélection de catégories donnera lieu à une cérémonie de remise de trophées. Les catégories d'âge sont déterminées en fonction de l'âge au 31 décembre de l'année en cours.

Podiums par catégories d'âge : Trophée uniquement

Format S – Individuel	Format XS – Individuel
1^{er} Cadets – Femme & Homme	1^{er} Benjamins – Femme & Homme
1^{er} Juniors – Femme & Homme	1^{er} Minimes – Femme & Homme
1^{er} Seniors – Femme & Homme	1^{er} Cadets – Femme & Homme
1^{er} Vétérans – Femme & Homme	1^{er} Juniors – Femme & Homme

Nb : Aucun trophée par catégorie n'est prévu pour les adultes sur le XS

Catégories d'âge Duathlon XS individuel

Catégorie saison 2026	Age au 31/12/2026	Années de naissance
Benjamins	12 – 13 ans	2013 - 2014
Minimes	14 – 15 ans	2011 - 2012
Cadets	16 – 17 ans	2009 - 2010
Juniors	18 – 19 ans	2007 - 2008

Catégories d'âge Duathlon S individuel

Catégorie saison 2026	Age au 31/12/2026	Années de naissance
Cadets	16 – 17 ans	2009 - 2010
Juniors	18 – 19 ans	2007 - 2008
Senior	20 – 39 ans	1987 - 2006
Vétéran	40 ans et plus	1986 et avant

11 Responsabilité

L'organisateur du duathlon décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation qui pourraient se produire le jour de l'épreuve, dans les vestiaires ou à proximité de la course.

12 Remboursement

En cas de non-participation à l'épreuve à l'initiative du participant, aucun remboursement ne pourra être effectué, quelle que soit la raison invoquée par le participant.

Une assurance annulation est proposée en option à cet usage lors de l'inscription.

13 Droit à l'image

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser les images faites avant, pendant et après l'épreuve. Elles seront à disposition de tous après l'épreuve. En cas de refus, une demande devra être faite par mail au plus tard le soir de la course.

14 Assurance et responsabilité

L'organisateur est assuré en responsabilité civile à la MAIF, sous un contrat type organisateur. Les participants sont sous leur propre responsabilité, la licence ou la Licence Expérience leur servant d'assurance en responsabilité civile.

15 Modifications ou annulation de l'épreuve

En cas de conditions climatiques, de sécurité, ou sanitaires non optimales, la course pourrait être annulée. L'organisation se réserve le droit d'ajuster ou de modifier les parcours à tout moment en fonction de facteurs externes échappant à notre contrôle, que ce soit pour des raisons de sécurité ou à la demande des autorités locales.

Il est important de noter que l'organisation ne garantit pas le remboursement des frais d'inscription en cas d'annulation.